



PRÉFET
DE
TARN-ET-GARONNE



**Convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties
dans les quartiers prioritaires
de la politique de la ville de Moissac avec Tarn-et-Garonne Habitat**

Article 1388 bis du CGI

Année 2020-2022

Convention conclue entre :

Le bailleur social Tarn et Garonne Habitat, représenté par la Présidente de son Conseil d'Administration, Madame Maryse BAULU

La Ville de Moissac, représentée par le Maire, Monsieur Jean-Michel HENRYOT, dûment habilité par la délibération n° 13 du Conseil Municipal du 18 décembre 2018.

Et le Préfet de département du Tarn et Garonne,

Préambule

La ville de Moissac est en contrat de ville depuis 2015 pour deux de ses quartiers. Des dispositifs d'allégements fiscaux sont applicables aux Quartiers Prioritaires en politique Ville (QPV). Notamment, l'abattement de la TFPB sur les patrimoines situés dans les QPV.

En contrepartie de cette exonération, cet abattement permet aux organismes HLM de financer et de mettre en place des actions de renforcement de la qualité urbaine aux locataires ou des dispositifs spécifiques au quartier.

L'utilisation de l'abattement TFPB s'inscrit dans les démarches de gestion urbaine de proximité existantes ou à venir, en lien avec les axes du contrat de ville.

L'abattement de la TFPB ne concerne que le patrimoine HLM dans les QPV du Contrat de ville. Il s'appréhende également par organisme Hlm, dans la mesure où chaque organisme devra justifier de son utilisation. Cet abattement est de 30 % de la TFPB.

A Moissac, l'organisme Tarn et Garonne Habitat a bénéficié de ce dispositif sur la période 2016/2019. Cet organisme gère en effet 403 logements sur la ville, dont 301 logements en Quartier Politique de la ville.

I – Actions spécifiques menées par le bailleur social TGH dans le cadre du bénéfice de l'abattement TFPB

- **Le parc de logement social dans les QPV de Moissac**

Deux Quartiers Prioritaires de la Politique situés sur la Ville à Moissac : le Sarlac et le Centre-Ville



Il existe 488 logements sociaux sur la totalité de la commune de Moissac.

- **Les 2 QPV concentrent à eux deux 403 logements sociaux, soit 82 % du parc locatif social de Moissac.**
- Tarn et Garonne Habitat gère 75 % des logements sociaux situés en QPV.

1-2- Actions réalisées par TGH sur les QPV de Moissac dans le cadre de la convention d'abattement TFPB 2016/2018

Actions menées par le bailleur TGH années 2016 2017 2018 Logements sociaux situés sur les 2 quartiers prioritaires de Moissac	Dépenses en €
Renforcement de la présence du personnel de proximité- recrutement d'un coordonnateur HLM de la gestion de proximité	37 500 €
	25 560 €

Formation/soutien des personnels de proximité – formations spécifiques des personnels de proximité	22 500 €
Nettoyage et sur entretien des bâtiments <ul style="list-style-type: none"> • Sur-entretien - renforcement du nettoyage • Sur-entretien - enlèvement de tags et graffitis • Sur-entretien - réparations des équipements vandalisés • Gestion des encombrants • Renforcement du ramassage papiers et détritus 	57 300 €
Réhabilitation thermique Bâtiment Sarlac (Rouanet)	
DEPENSES TOTALES	142 860 €

Actions menée par le bailleur TGH année 2019 Logements sociaux situés sur les 2 quartiers prioritaires de Moissac	Dépenses en €
Renforcement du gardiennage et surveillance	19 150 €
Agent de médiation sociale	5 700 €
Coordonnateur HLM de la gestion de proximité	27 059 €
Formation spécifique gardien – Gestion des conflits	4 120 €
Concertation sensibilisation des locataires	2 980 €
DEPENSES TOTALES	58 009 €

1-3 - Prorogation de la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière jusqu'en 2022

La loi de finances pour 2019 (article 181) a entériné la prorogation des contrats de ville signés à la date de sa promulgation qui produisent ainsi leur effet jusqu'en 2022.

Il en résulte la possibilité de reconduire pour la durée correspondante les conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière en vertu de l'article du code général des impôts.

La convention 2020-2022

La présente convention s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis 2015 dans le cadre de la Politique de la ville de Moissac.

Le programme d'actions 2020-2022 annexé à la présente convention intègre les éléments issus

du diagnostic initial du contrat de ville ainsi que des études réalisées dans le cadre du projet de rénovation urbaine en cours de finalisation. Enfin, il tient compte des éléments spécifiques du bilan « convention d'utilisation de l'abattement TFPB » réalisé en décembre 2019.

Les partenaires s'engagent à amender le diagnostic et le programme d'actions en lien avec la démarche participative mise en place dans le cadre du contrat de ville (conseils citoyens) et dans le cadre de l'étude du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain en cours.

Pour le quartier QPV Centre-ville de Moissac

- Priorités 1 :
 - Renforcement de la présence du personnel de proximité- recrutement d'un coordonnateur HLM de la gestion de proximité
 - Formation/soutien des personnels de proximité – formations spécifiques des personnels de proximité
 - Sur-entretien - renforcement du nettoyage
 - Sur-entretien - enlèvement de tags et graffitis
 - Sur-entretien - réparations des équipements vandalisés
 - Gestion des encombrants
 - Renforcement du ramassage papiers et détritus
 - Concertation et sensibilisation des locataires – dispositif spécifique à la sensibilisation, à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes écocitoyens...
 - Animation, lien social et vivre ensemble - mise à disposition de locaux associatifs ou de service
- Priorités 2 :
 - Concertation et sensibilisation des locataires – participation, implication, formation des locataires et association de locataires
 - Concertation et sensibilisation des locataires – enquête de satisfaction territorialisée
 - Animation, lien social et vivre ensemble – actions d'accompagnement social spécifiques

Pour le quartier du Sarlac :

- Priorités 1 :
 - Renforcement de la présence du personnel de proximité- recrutement d'un coordonnateur HLM de la gestion de proximité

• Formation/soutien des personnels de proximité – formations spécifiques des personnels de proximité

- Sur-entretien - renforcement du nettoyage
- Sur-entretien - enlèvement de tags et graffitis
- Sur-entretien - réparations des équipements vandalisés
- Renforcement du ramassage papiers et détritus
- Concertation et sensibilisation des locataires – dispositif spécifique à la sensibilisation, à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes écocitoyens...
- Priorités 2 :
 - Concertation et sensibilisation des locataires – participation, implication, formation des locataires et association de locataires
 - Animation, lien social et vivre ensemble –actions d’accompagnement social spécifiques
 - Petits travaux d’amélioration de la qualité de service – du cadre de vie (notamment amélioration signalétique)
 - Mise à disposition de locaux ou d’un appartement témoin à destination des associations pour des séances d’information pédagogiques (économie d’énergies par exemple) ou comme support pour des formations (aide à la personne...)

Les habitants des quartiers prioritaires seront associés tout au long de la démarche, depuis le diagnostic jusqu’à l’évaluation.

Le bailleur pourra par ailleurs intéresser les jeunes des quartiers aux missions de l’organisme par la conclusion de stages de découverte ou d’application.

II Identification des moyens de gestion de droit commun

Un travail d’identification des moyens de gestion de droit commun par TGH est en cours et sera finalisé au 1^{er} semestre 2020 au travers du plan d’actions annuel. Un tableau récapitulatif sera annexé à la présente convention selon la trame prévue à l’annexe 1.

Il est proposé de définir les indicateurs en même temps que la finalisation du programme d’actions soit au 1^{er} trimestre 2020.

III Programme d'actions faisant l'objet de l'abattement TFPB

Les programmes d'actions prévisionnels faisant l'objet de l'abattement TFPB en annexe 2,3 et 4 se déclinent par quartier prioritaire.

Ces programmes d'actions seront amendés le cas échéant en fonction de la démarche NPNRU, ils pourront évoluer par avenant dans le cadre des nouvelles orientations fixées par le protocole d'engagements réciproques en cours de finalisation pour le contrat de ville de Moissac.

IV Modalités d'association des représentants des locataires

Un travail d'identification des représentants des locataires sera réalisé par TGH afin de les associer aux différentes étapes de la convention depuis le diagnostic en marchant jusqu'à l'évaluation des mesures-actions. Ce travail s'appuiera sur les dispositifs de représentation et/ou de participation existants (conseils-citoyens, associations des locataires...)

V Modalités de pilotage

Le pilotage du dispositif se fera au sein de deux instances :

- **Un Comité Technique :**

Composition du comité technique :

Mairie de Moissac en charge du pilotage (avec notamment les services politique de la ville et politique Habitat de la ville)

Etat (avec notamment les services de la DDT et DDCSPP)

Bailleur social : TGH

Représentants des locataires et conseil citoyens

Rôle du Comité technique :

Suivi-évaluation des actions et propositions d'ajustement du programme d'actions annuel.

Fréquence :

Le Comité technique se réunira autant que de besoin.

Ce comité technique constitue la base du comité technique de la GUSP à mettre en place en lien avec le pilier Renouvellement Urbain et Cadre de Vie du Contrat de Ville.

- **Un Comité de Pilotage intégré à celui du Contrat de Ville**

Afin de ne pas multiplier les instances, alors même que la convention d'utilisation de l'abattement TFPB s'inscrit dans le cadre du Contrat de ville, il est proposé que soit réalisée une restitution du suivi de cette convention en Comité de Pilotage du Contrat de Ville. Cette instance sera à même de procéder aux arbitrages qui seraient nécessaires.

Le Comité de Pilotage du Contrat de Ville est composé des membres suivants :

- Les élus concernés de la Mairie de Moissac et de la Communauté de communes Terres des Confluences
- Les directeurs des services de l'Etat dans le département :
- Le procureur de la république
- La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
- La direction départementale des territoires (DDT).
- L'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE).
- La direction académique des services de l'Education Nationale (DASEN).
- La direction départementale des services de police (DDSP).
- La direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse (DDPJJ).
- Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).
- L'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).
- Le président du Conseil départemental du Tarn-et-Garonne
- Le président du Conseil régional de la région Occitanie
- Les directeurs des bailleurs sociaux
- Le directeur général de la Caisse des Dépôts
- La délégation territoriale de l'Agence Régionale de la Santé (ARS).
- La direction régionale des affaires culturelles.
- Pôle emploi.
- La caisse des allocations familiales (CAF).
- La mutualité sociale agricole (MSA).
- La caisse primaire de l'assurance maladie (CPAM)
- La chambre de commerce et d'industrie de Tarn-et-Garonne.

- La chambre d'agriculture de Tarn et Garonne.
- La chambre des métiers et de l'artisanat de Tarn-et-Garonne
- Un représentant de chacun des deux Conseils citoyens sera systématiquement associé aux réunions du Comité de pilotage.

VI Suivi, évaluation

Le suivi et l'évaluation des programmes d'actions liés à cette convention TGH seront réalisés dans le cadre des comités techniques du contrat de ville. Le bilan annuel des actions sera porté à la connaissance du comité de pilotage d'orientation du Contrat de Ville à partir des tableaux de suivi correspondants aux annexes 2,3,4 et 5.

Fait à Moissac, le XXXXXXXXX en 4 exemplaires

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Le maire de Moissac

La présidente
de Tarn-et-Garonne
Habitat

Pierre Besnard

Jean-Michel Henryot

Maryse Baulu

ANNEXE 1

TABLEAU des MOYENS DE GESTION DE DROIT COMMUN

Action de gestion	Indicateurs	Hors QPV	en QPV
Entrée dans les lieux	Coût moyen de remise en état		
Equipements			
Ascenseurs	Coût du contrat de maintenance Coût moyen des réparations supplémentaires (par an/équipement)		
Contrôle d'accès	Coût du contrat de maintenance Coût moyen des réparations supplémentaires (par an/équipement)		
Nettoyage des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement		
Maintenance des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement		
Gardiennage et surveillance	Nombre de personnes pour 100 logements (gardien, agent d'immeuble...)		

Annexe 2 – Plan d’actions 2020

PRÉVISIONNEL QUARTIER PRIORITAIRE CENTRE VILLE ANNÉE 2020

Tableau détaillé de présentation des programmes d’actions

PRÉVISIONNEL QUARTIER PRIORITAIRE CENTRE VILLE ANNÉE 2020						
Quartier prioritaire Centre-Ville						
PREVISIONNEL						
Année(s) : 2020-22	Commune : MOISSAC					
Bailleur : TGH82	Nombre de logements dans le quartier (QPV) :					
<u>Légende du tableau :</u>						
En gras : Actions spécifiques aux quartiers						
<i>En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun</i>						
Axes	Actions	N° Libellé	Priorité 1 ou 2	Calendrier 2020	Dépense prévisionnelle (a)	Autre financement
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à la présence dans le patrimoine hors QPV)	1 Renforcement du gardiennage et surveillance		2020	2520,00 €	2 520,00 €	2 520,00 €
	2 Agent médiation sociale		2020	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
	3 Coordonnateur hlm de la gestion de proximité		2020	5 302,00 €	5 302,00 €	5 302,00 €
	<i>Total action 1</i>					
Formation/soutien des personnels de proximité	6 Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)		2020	1 540,00 €	1 540,00 €	1 540,00 €
	<i>Formations : Gestion de l’agressivité + régler par la médiation les conflits de voisinage+ l’accueil des personnes en difficulté</i>					
	<i>Total action 2</i>					
Sur-entretien	9 Renforcement nettoyage					
	<i>Augmentation des fréquences de passages</i>					
	10 Enlèvement de tags et graffiti					
	12 Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)					
	<i>Total action 3</i>					
	14 Renforcement ramassage papiers et détritus					
	<i>Augmentation des fréquences de passages</i>					
	<i>Total action 4</i>					
Concertation / sensibilisation des locataires	21 Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires					
	22 Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes écocitoyens...		2020	2 780,00 €	2 780,00 €	2 780,00 €
	<i>Total action 5</i>					
Animation, lien social, vivre ensemble	28 Actions d’accompagnement social spécifiques					
	<i>Mise à dispositions de locaux associatifs ou de services</i>					
	<i>Total action 6</i>					
Petits travaux	29 Petits travaux d’amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)					
	<i>Amélioration signalétique</i>					
	<i>Petits travaux</i>					
	<i>Total action 7</i>					
TOTAL CENTRE VILLE 2020				13 342,00 €	342,00 €	13 342,00 €

PRÉVISIONNEL QUARTIER PRIORITAIRE SARLAC ANNÉE 2020

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions						
PRÉVISIONNEL		Quartier prioritaire : SARLAC				
Année(s) : 2020	Commune : MOISSAC	Code quartier :				
Bailleur : TGH82	Nombre de logements dans le quartier (QPV) :					
Légende du tableau :						
En gras : Actions spécifiques aux quartiers						
<i>En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun</i>						
Actions	N° Libellé	Priorité 1 ou 2	Calendrier - 2020	Dépense prévisionnelle (a)	Financement bailleur	Autre financement
Axes						
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	1 Renforcement du gardiennage et surveillance	2020	6007,00 €	6 007,00 €		6 007,00 €
	2 Agent médiation sociale	2020	4 500,00 €	4 500,00 €		4 500,00 €
	3 Référents sécurité					
	4 Coordonnateur hlm de la gestion de proximité	2020	18 000,00 €	18 000,00 €		18 000,00 €
	<i>Total action 1</i>					
Formation/soutien des personnels de proximité	6 Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)	2020	2 580,00 €	2 580,00 €		2 580,00 €
	<i>Total action 2</i>					
Sur-entretien	9 Renforcement nettoyage					
	Augmentation des fréquences de passages					
	10 Enlèvement de tags et graffitis					
	12 Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)					
	<i>Total action 3</i>					
	14 Renforcement ramassage papiers et détritus					
	Augmentation des fréquences de passages					
	<i>Total action 4</i>					
Concertation / sensibilisation des locataires	21 Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires	2020	5 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €
	22 Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes écocitoyens...					
	<i>Total action 5</i>					
Animation, lien social, vivre ensemble	28 Actions d'accompagnement social spécifiques					
	Mise à dispositions de locaux associatifs ou de services	2020	4 800,00 €	4 800,00 €		4 800,00 €
	<i>Total action 6</i>					
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29 Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)					
	Amélioration signalétique					
	Petits travaux					
	<i>Total action 7</i>					
	TOTAL SARLAC 2020					
		43 667,00 €	43 667,00 €			

Annexe 3 – Plan d’actions 2021

Tableau détaillé de présentation des programmes d’actions

PRÉVISIONNEL QUARTIER PRIORITAIRE CENTRE VILLE ANNÉE 2021						
PREVISIONNEL		Quartier prioritaire Centre-Ville				
Année(s) : 2020-22	Commune : MOISSAC	Code quartier				
Bailleur : TGH82	Nombre de logements dans le quartier (QPV) :					
Légende du tableau :						
En gras : Actions spécifiques aux quartiers						
<i>En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun</i>						
Actions						
Axes	N°	Libellé	Priorité 1 ou 2	Calendrier 2020	Dépense prévisionnelle (a)	Autre financement
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	1	Renforcement du gardiennage et surveillance		2020 €	2520,00 €	2 520,00 €
	2	Agent médiation sociale		2020 €	1 200,00 €	1 200,00 €
	3	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité		2020 €	5 302,00 €	5 302,00 €
		<i>Total action 1</i>				
Formation/soutien des personnels de proximité	6	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)		2020 €	1 540,00 €	1 540,00 €
		<i>Formations : Gestion de l'agressivité + régler par la médiation les conflits de voisinage+ l'accueil des personnes en difficulté</i>				
		<i>Total action 2</i>				
Sur-entretien	9	Renforcement nettoyage				
		<i>Augmentation des fréquences de passages</i>				
	10	Enlèvement de tags et graffitis				
	12	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)				
		<i>Total action 3</i>				
	14	Renforcement ramassage papiers et détritus				
		<i>Augmentation des fréquences de passages</i>				
		<i>Total action 4</i>				
Concertation / sensibilisation des locataires	21	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires				
	22	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes écocitoyens...		2020 €	2 780,00 €	2 780,00€
		<i>Total action 5</i>				
Animation, lien social, vivre ensemble	28	Actions d’accompagnement social spécifiques				
		<i>Mise à disposition de locaux associatifs ou de services</i>				
		<i>Total action 6</i>				
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)				
		<i>Amélioration signalétique</i>				
		<i>Petits travaux</i>				
		<i>Total action 7</i>				
TOTAL CENTRE VILLE 2020				13	13 342,00 €	13 342,00 €

PRÉVISIONNEL QUARTIER PRIORITAIRE SARLAC ANNÉE 2021

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions			
PREVISIONNEL			
Année(s) : 2020	Commune : MOISSAC	Quartier prioritaire : SARLAC	Code quartier
Bailleur : TGH82	Nombre de logements dans le quartier (QPV) :	Montant prévisionnel de l'abattement annuel :	43 667 €
		Légende du tableau :	
		En gras : Actions	

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions						
PREVISIONNEL		Quartier prioritaire : SARLAC				
Année(s) : 2020	Commune : MOISSAC	Code quartier				
Bailleur : TGH82	Nombre de logements dans le quartier (QPV) :	Montant prévisionnel de l'abattement annuel :				
Axes	N° Libellé	Priorité 1 ou 2	Calendrier - 2020	Dépense prévisionnelle (a)	Financement bailleur	Autre financement
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	1 Renforcement du gardiennage et surveillance	2020	6007,00 €	6 007,00 €	6 007,00 €	6 007,00 €
Formation/soutien des personnels de proximité	2 Agent médiation sociale	2020	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
	3 Référents sécurité					
	4 Cordonnateur hlm de la gestion de proximité	2020	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
	Total action 1					
Formation/soutien des personnels de proximité	6 Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)	2020	2 580,00 €	2 580,00 €	2 580,00 €	2 580,00 €
	Total action 2					
Sur-entretien	9 Renforcement nettoyage					
	Augmentation des fréquences de passages					
	10 Enlèvement de tags et graffitis					
	12 Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)					
	Total action 3					
Concertation / sensibilisation des locataires	14 Renforcement ramassage papiers et détritus					
	Augmentation des fréquences de passages					
	Total action 4					
	21 Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires	2020	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	22 Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes écocitoyens...	2020	2 780,00 €	2 780,00 €	2 780,00 €	2 780,00 €
	Total action 5					
Animation, lien social, vivre ensemble	28 Actions d'accompagnement social spécifiques					
	Mise à dispositions de locaux associatifs ou de services	2020	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
	Total action 6					
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29 Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)					
	Amélioration signalétique					
	Petits travaux					
	Total action 7					
	TOTAL SARLAC 2020					
					43 667,00 €	43 667,00 €

Annexe 4 – Plan d’actions 2022

PRÉVISIONNEL QUARTIER PRIORITAIRE CENTRE VILLE ANNÉE 2022

Tableau détaillé de présentation des programmes d’actions

PRÉVISIONNEL							
Année(s) : 2020-22	Commune : MOISSAC						
Bailleur : TGH82	Nombre de logements dans le quartier (QPV) :						
Légende du tableau :							
En gras : Actions spécifiques aux quartiers							
<i>En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun</i>							
Axes	Actions	N°	Libellé	Priorité 1 ou 2	Calendrier 2020	Dépense prévisionnelle (a)	
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	1	Renforcement du gardiennage et surveillance		2020	2520,00 €	2 520,00 €	
Formation/soutien des personnels de proximité	2	Agent médiation sociale		2020	1 200,00 €	1 200,00 €	
	3	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité		2020	5 302,00 €	5 302,00 €	
		Total action 1					
	6	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)		2020	1 540,00 €	1 540,00 €	
		Formations : Gestion de l’agressivité + régler par la médiation les conflits de voisinage+ l’accueil des personnes en difficulté					
		Total action 2					
Sur-entretien	9	Renforcement nettoyage					
		Augmentation des fréquences de passages					
	10	Enlèvement de tags et graffiti					
	12	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs...)					
		Total action 3					
	14	Renforcement ramassage papiers et détritus					
		Augmentation des fréquences de passages					
		Total action 4					
Concertation / sensibilisation des locataires	21	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires		2020	2 780,00 €	2 780,00 €	
	22	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes écocitoyens...					
		Total action 5					
Animation, lien social, vivre ensemble	28	Actions d’accompagnement social spécifiques					
		Mise à disposition de locaux associatifs ou de services					
		Total action 6					
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)					
		Amélioration signalétique					
		Petits travaux					
		Total action 7					
TOTAL CENTRE VILLE 2020					13 342,00 €	13 342,00 €	

PRÉVISIONNEL QUARTIER PRIORITAIRE SARLAC ANNÉE 2022

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

PRÉVISIONNEL						
Année(s) : 2020		Commune : MOISSAC				
Bailleur : TGH82		Nombre de logements dans le quartier (QPV) :				
<u>Légende du tableau :</u>						
En gras : Actions spécifiques aux quartiers						
<i>En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit Commun</i>						
Axes	Actions	N° Libellé	Priorité 1 ou 2	Calendrier - 2020	Dépense prévisionnelle (a)	Financement baiteur
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	1 Renforcement du gardiennage et surveillance		2020	6007,00 €	6 007,00 €	6 007,00 €
	2 Agent médiation sociale		2020	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
	3 Référents sécurité					
	4 Coordonnateur hlm de la gestion de proximité		2020	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
	Total action 1					
Formation/soutien des personnels de proximité	6 Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)		2020	2 580,00 €	2 580,00 €	2 580,00 €
	Total action 2					
Sur-entretien	9 <i>Renforcement nettoyage</i>					
	<i>Augmentation des fréquences de passages</i>					
	10 <i>Enlèvement de tags et graffiti</i>					
	12 <i>Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs...)</i>					
	Total action 3					
Concertation / sensibilisation des locataires	14 <i>Renforcement ramassage papiers et détritus</i>					
	<i>Augmentation des fréquences de passages</i>					
	Total action 4					
	21 <i>Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires</i>		2020	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	22 Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes écocitoyens...		2020	2 780,00€	2 780,00 €	2 780,00€
	Total action 5					
Animation, lien social, vivre ensemble	28 <i>Actions d'accompagnement social spécifiques</i>					
	<i>Mise à dispositions de locaux associatifs ou de services</i>		2020	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00€
	Total action 6					
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29 <i>Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)</i>					
	<i>Amélioration signalétique</i>					
	<i>Petits travaux</i>					
	Total action 7					
	TOTAL SARLAC 2020				43 667,00 €	43 667,00 €

Quartier prioritaire : SARLAC		Code quartier
		43 667 €

AR PREFECTURE
082-218201127-20191217-CM20191217_16-DF
Reçu le 20/12/2019

ANNEXE 5

TABLEAU DE BORD ACTIONS TFPB PAR QUARTIER PRIORITAIRE

